

Toute pose de banderole sera soumise à une autorisation préalable de la commune et sera conditionnée par le respect de la législation et des règles édictées dans l'arrêté n°24073M du 22 mai 2024, notamment celles ayant trait à l'identité du demandeur, à la durée, aux normes des banderoles, à la pose et l'enlèvement de ces dernières.

A remplir par le demandeur

Association :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Tel :

Mail :

Demande l'autorisation de mettre en place une banderole, pour l'évènement suivant :

Prévu le :

Je reconnais avoir été informé(e) des dispositions de pose de banderole sur la commune de Saint Laurent de Mure et m'engage à les respecter.

Date :

Signature :

Réservé à la mairie

Date de réception de la demande :

Date de validation de la demande :

Demande acceptée : oui non

Période d'installation du au

Mairie de Saint Laurent de Mure

Tel : 04 72 48 38 80 Mail : apopulation01@saintlaurentdemure.org